

PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance

Le mercredi 19 juin 2024 de 17 h à 19 h
par visioconférence et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Imen Ben Jemia, Claude Bellerose, Mary Cruden, Nicole Desloges, Marie-Lison Fougère (Présidente), Alex Guertin, Suzanne Kemenang, Dominic Mailloux, Paulin Mulatris (est arrivé au point 4), Normand Labrie, Fabio Prado Saldanha, Sabine Soumare, Dorval Tchoumo Tchiazon (est arrivée au point 4), Carine Tuekam (est arrivée au point 2) et Paul Rouleau (est arrivé au point 4).

MEMBRES EXCUSÉ·E·S : Denis Larose, François Machichi Ramazani et Hela Zahar

PERSONNES INVITÉES : Geneviève Grenier (a quitté au point 2), Louise Hurteau (pour toute l'assemblée) et Renée Pichard (au point 5.3).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : Emanuel da Silva et Sabine Lambot

PERSONNES CONVOQUÉES :**À la séance publique :**

Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique)
Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration)
Rafik Kourdali (Directeur des finances)

*** SÉANCE PUBLIQUE ***

1. MOT DE BIENVENUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE

En tant que nouvelle présidente depuis le 10 juin 2024, la présidente du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de gouvernance et aux membres de la communauté universitaire et exprime son souhait de travailler avec chacun des membres du Conseil. Elle souhaite plus particulièrement la bienvenue aux nouveaux membres dont Normand Labrie, qui participe à sa première assemblée depuis sa nomination en tant que recteur, Imen Ben Jemia et Fabio Prado Saldanha, élus parmi le corps professoral, Claude Bellerose, élu parmi le corps administratif et de soutien ainsi qu'à Dorval Tchoumo Tchiazon, élue parmi le corps étudiant.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance publique est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Nicole Desloges et approuvée à l'unanimité.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêt n'est soulevé.

La présidente du Conseil de gouvernance rappelle aux membres qu'elles et ils sont tenus de veiller aux meilleurs intérêts de l'Université dans son ensemble.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 30 avril 2024 est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Nicole Desloges, et approuvée à l'unanimité.

4. RAPPORT DU RECTEUR

La présidente du Conseil de gouvernance invite le recteur à présenter son rapport depuis le 1^{er} mai 2024.

En tant que nouveau recteur de l'Université, il mentionne ses deux grandes priorités qui le guideront pour les trois prochaines années et en phase avec le Plan stratégique 2024-2028 :

1. Assurer la croissance de l'UOF dans ses trois dimensions que sont l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité dans le but d'assurer la viabilité financière de l'Université au terme de sa phase de financement de démarrage, et
2. Guider la transformation des programmes existants et l'ajout de nouveaux programmes en phase avec les intérêts de la population et les besoins du marché du travail tout en diversifiant les segments de notre population étudiante.

Sur le plan interne, le recteur informe les membres qu'il a rencontré les membres des différents services lesquels ont présenté un état des lieux, leurs plans pour l'année et les défis auxquels ils sont confrontés.

Depuis son entrée en fonction, le recteur souligne sa participation à divers événements tels que la visite de la députée fédérale Mona Fortier sur le campus de l'UOF le 14 juin 2024, la réception en l'honneur de Lise Bourgeois au Collège La Cité, la soirée remise des Prix Relève Ontario du Club canadien de Toronto le 5 juin 2024, la Conférence de Montréal du 9 au 12 juin 2024 du Forum économique international des Amériques international, ainsi que la réception de la fête nationale organisée par le Bureau du Québec à Toronto. Il note aussi les réunions de la Table de concertation postsecondaire francophone de l'Ontario organisée par le ministère des Collèges et des Universités (MCU) afin d'encourager la collaboration entre les institutions postsecondaires bilingues et de langue française et dont la réunion du 6 mai 2024 a eu lieu à l'UOF.

Parmi les membres de la Table de concertation, le recteur souligne les partenariats privilégiés avec le Collège La Cité et le Collège universitaire Glendon qui sont disposés à assister l'UOF dans l'offre de ses programmes du baccalauréat en administration des affaires (BAA), du baccalauréat en éducation (B.Éd) et du baccalauréat en santé mentale (BSM). Le recteur mentionne aussi que l'UOF et le Collège La Cité cherchent à parvenir à une entente pour l'offre conjointe du baccalauréat en commerce du Collège La Cité et du BAA de l'UOF d'ici la rentrée de 2025. D'ici là, le Collège La Cité s'est montrée disposée à offrir les deux cours du BAA prévus à l'automne 2024 et les trois cours d'hiver 2024. Il mentionne aussi que le Collège universitaire Glendon appuie la demande d'approbation de modifications du B.Éd. de l'UOF, et ce, en rendant possible l'offre de cours de mathématiques comme matière enseignable.

Au cours des prochains mois, le recteur se penchera notamment sur l'accréditation de l'Association étudiante, à l'organisation institutionnelle, avec la sélection des candidats pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur aux études et à la recherche et le rétablissement du poste

de vice-rectrice ou vice-recteur aux partenariats, communications et recrutement ainsi que les ajustements budgétaires appropriés.

Selon l'article 3.4 du règlement numéro 1 : Règlement administratif de l'UOF, le recteur rappelle que le Conseil de gouvernance, sur recommandation du recteur ou de la rectrice, nomme les vice-recteurs ou les vice-rectrices, établit leur titre et la description de leurs fonctions et adopte la procédure de nomination ou de renouvellement de leur mandat. Dans le cadre de ce processus de recrutement d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice aux études et à la recherche (VRER), la firme de recrutement de cadres, Odgers Berndtson, a été mandatée pour identifier des personnes candidates potentielles pour le poste de VRER. Puisque le professeur Paulin Mulatris complète son mandat à titre de vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) le 30 novembre 2024, le recteur va déjà mettre en place un comité consultatif pour évaluer les dossiers dans le cadre du recrutement d'un.e VRER. Il précise que le comité consultatif sera présidé par le recteur et sera composé des personnes suivantes :

- Une ou un responsable de pôle d'études et de recherche (RPER);
- Trois membres du corps professoral de pôles et de grades différents;
- Une ou un membre du personnel administratif et de soutien de niveau gestionnaire ou plus
- Une ou un membre du corps étudiant;
- Une ou un membre externe provenant du monde universitaire.

Le 6 juin 2024, il a sollicité auprès de la communauté universitaire des candidatures pour le comité consultatif. La sélection des membres du comité consultatif sera effectuée par le président du comité de façon à assurer une représentation diversifiée et équitable parmi les candidatures qualifiées.

Les recommandations du comité consultatif seront prises en considération par le recteur qui présentera sa recommandation au comité exécutif du Conseil de gouvernance autour du 15 juillet 2024. Après la validation du comité exécutif, le recteur présentera sa recommandation au Conseil de gouvernance pour décision.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte la procédure de nomination pour le poste de vice-recteur ou vice-rectrice aux études et à la recherche.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Normand Labrie	Imen Ben Jemia	Adoptée à l'unanimité

5. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES, DE L'AUDIT ET DES INFRASTRUCTURES

5.1. La présidente du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter pour décision son rapport.

Le président du comité invite à son tour le vice-recteur administration et le directeur des finances à présenter les détails clefs du rapport sur les droits de scolarité 2024-2025 et 2025-2026.

Selon l'article 18(1)(i) de la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, le Conseil de gouvernance a le pouvoir de fixer des frais de scolarité et des frais pour les autres services qu'offre l'Université.

Les droits de scolarité des étudiant.e.s canadien.ne.s étudiant en Ontario sont assujettis au Cadre des droits de scolarité du gouvernement de l'Ontario de 2023-2024. Le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) a annoncé le 27 février 2024 un gel des droits de scolarité des étudiant.e.s ontarien.ne.s pour les trois prochaines années au même niveau qu'en 2023-2024. Comme en 2023, le MCU offre aux établissements la souplesse de hausser les droits de scolarité d'un maximum de 5 % pour les étudiants canadiens hors l'Ontario. La justification de cette politique du MCU est que les étudiants non-résidents et leurs familles paient leurs impôts dans une autre province et qu'ils devraient donc payer une part plus importante du coût de leur éducation en Ontario. Les droits de scolarité pour les étudiant.e.s internationaux ne sont pas assujettis au Cadre des droits de scolarité du gouvernement de l'Ontario, ils sont déréglés.

En 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé les droits de scolarité pour l'année universitaire 2024-2025, dont notamment les droits de scolarité du baccalauréat spécialisé en administration des affaires (BAA) qui commence en septembre 2024 à 7 380 \$ pour les étudiantes et étudiants canadiens (le 25 mai 2023) et 15 900 \$ pour les étudiantes et étudiants internationaux (le 9 novembre 2023). Le 11 juillet 2023, le Conseil de gouvernance a fixé les droits accessoires obligatoires pour l'année universitaire 2024-2025 à 500\$ par étudiante et étudiant à temps plein.

Aujourd'hui, l'Université propose d'augmenter de 5% les droits de scolarité des nouvelles étudiantes et étudiants canadiens hors Ontario pour l'année universitaire 2024-2025 dans les baccalauréats transdisciplinaires (ECN, EEU, EIS, EPH) et du baccalauréat en éducation. Le vice-recteur à l'administration propose les droits de scolarité ci-dessous pour l'année universitaire 2024-2025 :

Programme	Canadiens	Canadiens hors-Ontario	Internationaux
BA transdisc.	6 100 \$ 203,33 \$/crédit	6 926,70 \$ 230,89 \$/crédit (+5%)	11 000 \$ 366,66 \$/crédit
B.Éd	7 026 \$ 234,2 \$/crédit	7 377,3 \$ 245,91 \$/crédit (+5%)	18 000 \$ 600 \$/crédit
BAA	7 380 \$ 246 \$/crédit	7 380 \$ 246 \$/crédit	15 900 \$ 530 \$/crédit
Droits accessoires obligatoires	500 \$/année		

En début juin, le comité des finances, de l'audit et des infrastructures a voté en faveur de recommander son adoption par le Conseil de gouvernance.

Pour l'année universitaire 2025-2026, l'Université propose d'augmenter de 5% les droits de scolarité des nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants canadiens hors Ontario dans les baccalauréats transdisciplinaires (ECN, EEU, EIS, EPH) et le baccalauréat en éducation (B.Éd.) et également d'augmenter de 9% les droits de scolarité des nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants internationaux dans les programmes de baccalauréats transdisciplinaires. Le MCU autorise l'UOF à fixer les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants ontariens au baccalauréat en santé mentale (BSM) pour l'année universitaire 2025-2026 à 6 200 \$. Pour les droits accessoires obligatoires, le 11 juillet 2023, le Conseil de gouvernance les a fixés à un

maximum de 10% des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants ontariens à partir de 2025-2026 : à 610 \$ en 2025-2026.

Le vice-recteur à l'administration propose aux membres les droits de scolarité pour l'année universitaire 2025-2026 suivants :

Programme	Canadiens	Canadiens hors-Ontario	Internationaux
BA transdisc.	6 100 \$ 203,33 \$/crédit	7 273,03 \$ 242,43 \$/crédit (+5%)	12 000 \$ 400 \$/crédit (+9%)
B.Éd	7 026 \$ 234,2 \$/crédit	7 746,16 \$ 245,91 \$/crédit (+5%)	18 000 \$ 600 \$/crédit
BAA	7 380 \$ 246 \$/crédit	7 380 \$ 246 \$/crédit	15 900 \$ 530 \$/crédit
BSM	6 200 \$ 206,66 \$/crédit	6 510 \$ 217 \$/crédit	12 000 \$ 400 \$/crédit
Droits accessoires obligatoires	610 \$/année		

En début juin, le comité des finances, de l'audit et des infrastructures a voté en faveur de recommander son adoption par le Conseil de gouvernance.

Le vice-recteur à l'administration rappelle qu'il existe des programmes d'aide financière pour aider les étudiants à couvrir les coûts de leurs études, tels que le régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), qui offre des prêts et des bourses aux étudiants qui en ont besoin. De plus, l'Université offre une bourse d'admission au mérite aux futurs diplômés d'écoles secondaires au Canada.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend les décisions suivantes :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance approuve le maintien des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants ontariens présentement inscrits à l'UOF au même niveau que 2023-2024 et une augmentation de 5% des droits de scolarité pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants canadiens hors Ontario commençant leurs études en 2024-2025 dans les baccalauréats transdisciplinaires (ECN, EEU, EIS, EPH) et le baccalauréat en éducation (B.Éd.).</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alex Guertin	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

Résolution
<p>QUE le Conseil de gouvernance approuve</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien des droits de scolarité des étudiant.e.s ontarien.ne.s présentement inscrit.e.s à l'UOF au même niveau que 2024-2025,

<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation de 5% des droits de scolarité pour les nouveaux étudiant.e.s canadien.ne.s hors Ontario commençant leurs études en 2025-2026 dans les baccalauréats transdisciplinaires (ECN, EEU, EIS, EPH) et le baccalauréat en éducation (B.Éd.), - une augmentation de 9% des droits de scolarité des nouveaux étudiant.e.s internationaux dans baccalauréats transdisciplinaires (ECN, EEU, EIS, EPH) <p>et fixe les droits de scolarité du baccalauréat en santé mentale à 6 200 \$ pour les étudiant.e.s ontarien.ne.s, à 6 510 \$ pour les étudiant.e.s canadien.ne.s hors Ontario, et à 12 000 \$ pour les étudiant.e.s internationaux.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alex Guertin	Sabine Soumare	Adoptée à l'unanimité

5.2 Le président du comité invite le vice-recteur administration et le directeur des finances à présenter les détails clefs du rapport sur la révision de la politique d'approvisionnement.

Étant un établissement désigné par la *Loi 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* de l'Ontario, l'Université a l'obligation d'appliquer certaines réglementations et directives provinciales, dont notamment la directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic et la directive applicable aux dépenses du secteur parapublic. Depuis le 30 novembre 2018, l'Université a une politique d'approvisionnement qui respecte les obligations législatives du secteur parapublic de l'Ontario. En février 2024, le gouvernement de l'Ontario a apporté des changements à sa directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic qui prennent effet à partir du 1^{er} avril 2024. L'élément majeur de cette révision porte sur l'augmentation du seuil d'approvisionnement concurrentiel qui passe de 100 000 \$ à 121 200\$.

À la suite de cette révision, le vice-rectorat à l'administration propose d'apporter les mêmes changements à la politique d'approvisionnement de l'UOF, à savoir :

1. À l'article 3 : une mise à jour des règlements et lois applicables;
2. À l'article 7 : une mise à jour des tableaux A et B (dont notamment le seuil d'approvisionnement concurrentiel);
3. Aux articles 8.1 et 8.2: les seuls d'approvisionnements.

Le directeur des finances a présenté les changements à la politique d'approvisionnement au comité des finances, de l'audit et des infrastructures le 28 mai 2024. Le directeur des finances a expliqué que la gestion administrative interne des petites dépenses incluses dans les tableaux A et B à l'article 7 de la politique ne pose pas de problème. En début juin, les membres du comité ont voté par courriel en faveur de recommander son adoption par le Conseil de gouvernance.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte les changements apportés à la politique d'approvisionnement, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1er avril 2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alex Guertin	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

- 5.3. La présidente du Conseil de gouvernance invite le président du comité à présenter pour décision son rapport. Le président du comité rappelle que dans leur vérification des états financiers de l'UOF en 2023, Deloitte a proposé d'offrir au comité une présentation sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en milieu universitaire. Le 28 mai 2024, les vérificateurs de Deloitte ont offert une présentation au comité et à l'ensemble des membres du Conseil de gouvernance portant sur les cadres et les normes de la durabilité dans les secteurs privés et publics au Canada et à l'international, sur le rôle du comité d'audit des conseils d'administration pour établir une stratégie ESG et pour identifier les indicateurs et cibles, et sur comment les 10 plus grandes universités canadiennes divulguent l'information sur la durabilité et les facteurs ESG. Après la présentation, le comité a invité la représentante de Deloitte à venir présenter une version abrégée de la présentation au Conseil de gouvernance lors de l'assemblée du 19 juin 2024.

Afin que Renée Pichard puisse prendre la parole en tant que personne invitée, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance admette Renée Pichard en tant que personne invitée à assister à la séance publique de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 19 juin 2024 avec le droit de parole.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Nicole Desloges	Adoptée à l'unanimité

Mme Pichard a donc présenté une introduction à la durabilité et aux facteurs ESG ainsi que sur le développement des normes d'information et de réglementation sur la durabilité dans le secteur public. Après une séance de questions-réponses, les membres ont remercié Mme Pichard pour sa présentation.

6. RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

- 6.1 La présidente du Conseil de gouvernance en tant que présidente du comité des affaires académiques invite le recteur à présenter son rapport sur la mise en œuvre du partenariat avec le Collège la Cité concernant le baccalauréat en administration des affaires. Comme mentionné dans son rapport général, le recteur souligne que l'UOF et le Collège La Cité souhaitent arriver à une entente pour l'offre conjointe du baccalauréat en commerce du Collège La Cité et du baccalauréat en administration des affaires (BAA) de l'UOF d'ici la rentrée de 2025. Pour l'année universitaire 2024-2025, le Collège La Cité s'est montrée disposée à offrir les deux cours du BAA prévus à l'automne 2024 et les trois cours d'hiver 2025.
- 6.2 Le recteur présente aussi une mise à jour sur le plan d'élargissement du baccalauréat en éducation. Il rappelle que l'équipe en éducation de l'UOF est en train de finaliser trois demandes : les deux premières pour consentement de la ministre des Collèges et Universités de l'Ontario, sur la recommandation de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CÉQEP), et la troisième, une demande d'agrément à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, incluant le renouvellement du programme initial ainsi que l'ajout des nouveaux cycles et du programme concurrent. L'Université prévoit mettre en œuvre l'ajout des nouveaux cycles en septembre 2025 et d'offrir le programme concurrent à partir de septembre 2026.

- 6.3 Le recteur rappelle aux membres que l'Université a obtenu, le 8 mai 2024, le consentement ministériel pour offrir un baccalauréat spécialisé en santé mentale et que le vice-rectorat aux études et à la recherche est en train de développer les prochaines étapes pour la mise en place de ce programme.
- 6.4 En ce qui concerne le baccalauréat en travail social, le recteur mentionne aux membres qu'une visite virtuelle des évaluatrices et évaluateurs externes de la CEQEP aura lieu les 21 et 24 juin 2024.

7. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

- 7.1 La présidente du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter pour décision son rapport sur la nomination d'un gouverneur émérite. Selon l'article 13 du règlement administratif n.3, le secrétaire général rappelle au Conseil de gouvernance les critères de nomination, sur la durée du mandat et sur les droits de la personne nommée en tant que gouverneure émérite ou gouverneur émérite.

Le 6 juin 2024, le comité de développement philanthropique a voté en faveur de recommander au comité de gouvernance et d'éthique de recommander au Conseil de gouvernance de nommer Normand Côté en tant que gouverneur émérite pour une durée d'un an afin d'appuyer la campagne de levée de fonds. Normand a servi à titre de membre du Conseil de gouvernance pendant six ans (de 2018 à 2024). Pendant son mandat, il était le président fondateur du comité des ressources humaines du Conseil de gouvernance. De plus, M. Côté a démontré un engagement exemplaire à avancer la mission et le développement de l'Université en siégeant aussi au comité exécutif et au comité de développement philanthropique. Il continue à être actif dans la campagne de levée de fonds.

Entre les 7 et 10 juin, le comité de gouvernance et d'éthique a examiné la recommandation et a voté en faveur de la recommander au Conseil de gouvernance en notant que les considérations répondent aux critères de nomination.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance nomme Normand Côté à titre de gouverneur émérite pour une durée d'un an à partir du 8 avril 2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Nicole Desloges	Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La présidente du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter ses différents rapports administratifs pour décision.

- 8.1. Dans le cadre du renouvellement des membres internes du Conseil de gouvernance, le secrétariat général a mené les processus d'élection de quatre membres internes selon la répartition ci-bas conformément aux règlements administratifs de l'Université, au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de gouvernance et aux modalités d'élection adoptées par le Conseil de gouvernance le 30 avril 2024. Le secrétaire général confirme les résultats suivants :

- a) Deux personnes élues parmi le corps professoral :
1. Imen Ben Jemia a été élue parmi le corps professoral permanent et en voie de permanence pour un mandat d'une durée de trois ans à partir du 11 juin 2024.
 2. Fabio Prado Saldanha a été élu parmi le corps professoral associé ainsi que le corps professoral permanent et en voie de permanence pour un mandat d'une durée d'un an à partir du 11 juin 2024.
- b) Une personne élue parmi le personnel administratif et de soutien :
3. Claude Bellerose a été élu pour un mandat d'une durée de deux ans à partir du 13 juin 2024.
- c) Une personne élue parmi le corps étudiant :
4. Dorval Tchiazon a été élue pour un mandat d'une durée d'un an à partir du 3 juin 2024.

Selon l'article 2.2.1 du règlement numéro 1 : *Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français*, le mandat des membres d'une instance statutaire commence à la date indiquée à l'acte de leur nomination ou de leur élection.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend les décisions suivantes :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance entérine les résultats des élections des personnes élues parmi le corps professoral, le corps étudiant et le personnel administratif en tant que membres internes à partir des dates indiquées à l'acte de leur élection.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Nicole Desloges	Sabine Soumare	Adoptée à l'unanimité
Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance remercie les personnes suivantes pour leur service au Conseil de gouvernance et leur engagement envers la gouvernance de l'Université : <ul style="list-style-type: none"> - Véronique Béguet (deux ans de service), - Thomas Chiasson-LeBel (deux ans de service), - Fabrice Manga Nana (deux ans de service), - Nicolas Sabourin (trois ans de service). 		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Sabine Soumare	Adoptée à l'unanimité

- 8.2. Le secrétaire général rappelle qu'en date du 29 mars 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé un plan de renouvellement des membres externes nommés par le Conseil afin de se préparer pour combler trois sièges à partir du 9 avril 2024. Guidé par ce plan et par la matrice des compétences des membres du Conseil, et sur la recommandation du comité exécutif, le Conseil de gouvernance a nommé Nicole Desloges le 30 janvier 2024 et Dominic Mailloux le 21 mars 2024 à titre de membres externes du Conseil de gouvernance pour des mandats de trois ans à partir du 9 avril 2024.

Pour combler le troisième siège vacant parmi les personnes nommées par le Conseil de gouvernance, le comité exécutif a recommandé le 5 juin 2024 de proposer la nomination de Geneviève Grenier à titre de membre externe pour un mandat de trois ans à partir du 19 juin

2024 pour ses compétences en finances et vérification, en ressources humaines, en planification stratégique et pour son réseautage avec des collectivités francophones.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance nomme Geneviève Grenier à titre de membre externe du Conseil de gouvernance pour un mandat de trois ans à partir du 19 juin 2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Paul Rouleau	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

- 8.3 Selon l'article 9.7.1 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français*, le comité exécutif du Conseil de gouvernance se compose de la présidence et de la vice-présidence du Conseil de gouvernance, du recteur ou de la rectrice, et de quatre (4) membres élus, dont au moins deux (2) membres externes, avant la fin juin.

Le 30 avril 2024, le Conseil de gouvernance a adopté les modalités d'élection des membres du comité exécutif pour l'année universitaire 2024-2025. Lors de ce processus d'élection, le secrétaire général a reçu les candidatures des personnes suivantes :

1. Suzanne Kemenang (membre externe qui a siégé au comité exécutif en 2023-2024)
2. Mary Cruden (membre externe)
3. Hela Zahar (membre interne)
4. Claude Bellerose (membre interne)

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance confirme l'élection de Suzanne Kemenang, Mary Cruden, Hela Zahar et Claude Bellerose au comité exécutif du Conseil de gouvernance pour l'année universitaire 2024-2025.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Sabine Soumare	Nicole Desloges	Adoptée à l'unanimité

- 8.4 Le secrétaire général présente pour décision son rapport sur la composition des comités du Conseil de gouvernance ainsi que sur la nomination d'une membre ou d'un membre externe pour siéger au Sénat.
- 8.4.1 Selon l'article 9.8 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français*, le Conseil désigne les membres de ses comités avant la fin juin. La durée des mandats à titre de membre et à la présidence des comités est d'un an. Ces mandats sont renouvelables. Une personne peut être désignée pour siéger à plus d'un comité.

La présidence des comités du Conseil est assurée par un membre externe du Conseil. À part le comité exécutif, les autres comités sont composés d'au moins quatre membres du Conseil désignés par le Conseil. La présidente du Conseil est membre d'office de tous les comités, avec le droit de vote. Le recteur est membre d'office de tous les comités, sans le droit de vote.

Lors de l'assemblée du 30 avril 2024, le secrétaire général a invité les membres du Conseil à lui confirmer leur volonté de siéger sur les différents comités du Conseil de gouvernance pendant l'année universitaire 2024-2025. À cet effet, le secrétaire présente au Conseil un tableau

reprenant une proposition pour la composition des comités du Conseil de gouvernance en 2024-2025.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance approuve la composition des comités du Conseil de gouvernance pour l'année universitaire 2024-2025 en désignant les personnes identifiées ci-dessous :</p> <p>Comité de gouvernance et d'éthique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Louise Hurteau (présidente, membre externe) 2. Carine Tuekam (membre interne) 3. François Machichi Ramazani (membre interne) 4. Stacy Churchill (membre invité et personne externe à l'UOF) 5. _____ (membre externe) <p>Comité des ressources humaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nicole Desloges (présidente, membre externe) 2. Dominic Mailloux (membre externe) 3. Fabio Prado Saldanha (membre interne) 4. _____ <p>Comité des finances, de l'audit et des infrastructures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Alex Guertin (président, membre externe) 2. Denis Larose (membre externe) 3. Francis Pomerleau (membre externe) 4. Claude Bellerose (membre interne) <p>Comité des affaires académiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sabine Soumare (présidente, membre externe) 2. Mary Cruden (membre externe) 3. Carine Tuekam (membre interne) 4. Imen Ben Jemia (membre interne) 5. Stacy Churchill (membre invité, personne externe à l'UOF) <p>Comité de développement philanthropique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dominic Mailloux (co-président, membre externe) 2. Rodrigue Gilbert (co-président, gouverneur émérite) 3. Fabio Prado Saldanha (membre interne) 4. _____ (membre externe) 5. _____ (membre externe) 6. Jacques Naud (gouverneur émérite) 7. Normand Côté (gouverneur émérite) 		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Nicole Desloges	Mary Cruden	Adoptée à l'unanimité

- 8.4.2. Dans la composition du Sénat de l'Université, et conformément à l'article 21(1)4 de la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, le secrétaire général souligne qu'il y a un poste au Sénat, d'une durée d'un an, qui est réservé pour une personne nommée parmi les membres externes du Conseil de gouvernance.

Le 21 mars 2024, le Conseil de gouvernance a nommé Marie-Lison Fougère au Sénat du 9 avril 2024 jusqu'au 19 juin 2024 ou jusqu'à ce que le Conseil de gouvernance mette fin à sa nomination par résolution. Le 30 avril 2024, le Conseil de gouvernance a élu Marie-Lison Fougère en tant que présidente du Conseil. Pour éviter que la présidente du Conseil de gouvernance siège aussi au Sénat, le Conseil doit élire une autre personne au Sénat. Sabine Soumare a exprimé à la présidente son intérêt à siéger au Sénat.

Le 5 juin 2024, en prévision de l'assemblée du Sénat du 14 juin 2024, le comité exécutif a décidé de nommer Sabine Soumare au Sénat et de faire entériner la décision par le Conseil de gouvernance à l'assemblée du 19 juin 2024.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance entérine la décision du comité exécutif du Conseil de gouvernance de mettre fin à la nomination de Marie-Lison Fougère au Sénat et de nommer, parmi les membres externes, Sabine Soumare pour siéger au Sénat pour un mandat d'un an (du 5 juin 2024 au 4 juin 2025).		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Carine Tuekam	Adoptée à l'unanimité

- 8.5 Selon l'article 2.4 du règlement numéro 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français, le Conseil de gouvernance tient au moins six assemblées ordinaires par année et le calendrier annuel des assemblées ordinaires est établi, à titre indicatif, avant le 31 mai de chaque année. Le 30 avril 2024, le Conseil de gouvernance a décidé de reporter l'adoption du calendrier de ses assemblées ordinaires en 2024-2025 au 19 juin 2024.

Il informe aussi les membres que les assemblées continueront à être offertes par visioconférence et en présentiel, mais la nouvelle présidente veut prioriser la participation en personne le plus souvent possible afin de créer un esprit de corps entre les membres du Conseil et elle propose d'avoir trois assemblées où la participation en personne est attendue. La présidente reconnaît aussi les nombreuses contraintes qui pèsent sur le temps des membres, dont notamment les obligations familiales et domestiques, les obligations professionnelles (y compris l'enseignement et les études à l'Université), les voyages et les déplacements.

Pour ce qui est des dates des assemblées, le secrétariat général propose de continuer à alterner les dates entre le mardi et le jeudi (en évitant les lundis et les vendredis en raison des longs week-ends), plutôt que de fixer les assemblées le même jour de la semaine (tous les mercredis) et de risquer qu'un membre du Conseil manque toutes les assemblées en raison d'un conflit. Le recteur a demandé au Conseil de gouvernance de considérer la possibilité de tenir sept assemblées ordinaires plutôt que huit. Cette demande a été bien accueillie par la présidente et présente aux membres une proposition du calendrier pour l'année 2024 à 2025. Les membres expriment aussi leur souhait de maintenir les assemblées entre 16 h 30 et 19 h.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil de gouvernance soit adopté pour l'année universitaire 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> - Le mardi 22 octobre 2024 (participation en personne fortement recommandée) - Le jeudi 12 décembre 2024 - Le mardi 21 janvier 2025 - Le mercredi 26 mars 2025 (participation en personne fortement recommandée) - Le mardi 6 mai 2025 - Le mercredi 25 juin 2025 (participation en personne fortement recommandée) - Le jeudi 14 août 2024 		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Nicole Desloges	Sabine Soumare	Adoptée à l'unanimité

9. AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Aucune question n'est soulevée.

10. FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance publique et pour ouvrir la séance à huis clos est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Suzanne Kemenang et approuvée à l'unanimité.

**** SÉANCE À HUIS CLOS ****

Aucun procès-verbal des discussions à huis clos n'est rédigé.

11. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE À HUIS CLOS RESTREINT

L'adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos restreint est proposée par Marie-Lison Fougère appuyée par Sabine Soumare et approuvée à l'unanimité.

Afin que Louise Hurteau puisse prendre la parole en tant que personne invitée, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance admette Louise Hurteau en tant que personne invitée à assister à la séance à huis de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 19 juin 2024 avec le droit de parole.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Nicole Desloges	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

12. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Paul Rouleau soulève un conflit d'intérêt avec le point 13 de l'ordre du jour et ne participe pas à la discussion.

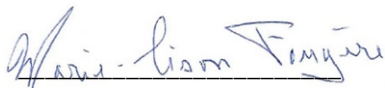
13. RAPPORT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour information, le rapport du comité de développement philanthropique.

14. FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance à huis clos et de clôturer l'assemblée est proposée par Nicole Desloges, appuyée par Imen Ben Jemia et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 19 h.



Marie-Lison Fougère
Présidente du Conseil de gouvernance



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent procès-verbal : le 14 août 2024